

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 22 octobre 2024 à 18 heures 00 minutes  
Salle du Presbytère

Quorum : 6

**Présents :**

M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

Mme BADAROUX Julie, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil

**Secrétaire de séance :** M. ROGIER Jean-Paul

**Président de séance :** M. BORIE Jean-François

**1 - Approbation conseil municipal des 11 juillet et 12 septembre 2024**

Le Maire demande l'approbation des Compte-Rendus des réunions du Conseil Municipal des 11 juillet et 12 septembre 2024 qui ont été adressés par mail le 17 septembre dernier.

Compte rendu du 11 juillet : une remarque est apportée par Régis Quentin concernant le point 1 : Audit énergétique école. Il est mentionnée une prise en charge à hauteur de 80 %. Or le montant de l'opération s'élève à 3 061,08 € et le montant du reste à charge pour la commune s'élève à 1 020,36 €. Ces 2 montants figurent sur la convention. Le pourcentage paraît donc erroné.

Le Compte-rendu du 12 septembre est approuvé à l'unanimité.

**2 - Convention d'opération sous mandat relative à l'opération : Développer le vélotourisme**

Le Maire rappelle que dans le cadre de la Stratégie Pleine Nature des Cévennes d'Ardèche, les communes de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes souhaitent s'équiper en aires de services dédiées pour favoriser l'accueil des pratiquants de vélos.

La Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes a répondu au programme « Développer le vélotourisme » de l'ADEME et « Territoire Région Pleine Nature » dit « TRPN » de la Région Auvergne Rhône Alpes pour cette opération.

La commune de BEAULIEU souhaite s'engager dans la démarche pour l'achat d'équipements liés à la pratique du vélo pour constituer des aires de services pour les pratiquants.

**Une aire de services est un lieu propice à une halte dans un cadre agréable. Son implantation en espace naturel, correspond à un espace structuré où quatre équipements obligatoires sont regroupés (table de pique-nique, stationnement vélo, sanitaires et point d'eau) et peut être complétée d'équipements facultatifs (ombrière pour table de pique-nique, borne de gonflage, borne de réparation, borne multifonction, jalonnement...).**

La Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes propose une opération sous mandat pour l'achat du matériel, l'engagement est détaillé dans la convention annexée.

Le montant de la participation de la commune est estimé à 3010,92 € (hors et pose).

Le montant définitif sera transmis par voie d'avenant suite à l'ouverture des plis du marché, pour une simplification de la démarche il est également demandé une délégation de signature du maire pour cet avenant financier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

**D'approuver l'engagement de la commune de BEAULIEU dans cette opération pour l'aménagement d'aires de services dédiées à la pratique du vélo.**

**D'autoriser le maire à signer la convention annexée à la présente délibération, avec la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, relative à l'acquisition des équipements nécessaires.**

**De déléguer au maire la signature de l'avenant financier portant sur le montant définitif de la participation communale, qui sera transmis après l'ouverture des plis du marché.**

**D'inscrire les crédits correspondants aux dépenses nécessaires au budget communal**

**VOTE** : Adoptée à l'unanimité

### **3 - Augmentation temps de travail administratif pour deux salariées**

Le Maire rappelle qu'une salariée réalise des heures complémentaires depuis plusieurs mois, à raison de 6 heures par semaine.

Le Maire a proposé de répartir ses heures sur deux salariées : 2 x 3 heures.

Les deux salariées concernées ont donné leur accord le 17 octobre 2024.

Pour cela, il y a lieu de faire une Saisine du Comité Social Territorial auprès du CDG 07, pour suppression de poste suite à modification du temps de travail de l'emploi.

Après avis, une délibération modifiant le tableau des emplois sera prise, avec suppression des 2 postes actuels et création de 2 nouveaux postes, avec le nouveau nombre d'heures hebdomadaires.

### **4 - Informations et questions diverses**

1- La Commission "Ressources Humaines" a travaillé sur la modification du RIPSEEP, qui doit être révisé tous les 4 ans.

La démarche change : l'avis du Centre de Gestion doit être demandé avant l'approbation par le Conseil Municipal.

Une proposition de CIA est transmise au CDG. Le montant sera identique quelque soit le grade, contrairement à l'IFSE qui est liée au grade.

3- Abri bus : le dossier a été déposé à la Région pour 2 abris bus au Village et à Pléoux. Un arrêté d'autorisation du Département pour leur implantation doit être délivré, en concertation avec la Commune et la Région.

La Commission pour validation du dossier sera réunie en début d'année 2025 (février).

4- Signalétique bouches incendie : Suite à la visite de Mr Stéphane PLANET, du Centre de Secours de Joyeuse, il conviendrait de prévoir une signalétique au sol (sans poteau) pour faciliter le repérage et lui fournir un plan avec le nom des rues où figureraient les bouches incendie.

Une cartographie a été réalisée. Voir si cela est suffisant.

Il faut relancer la réparation de la borne incendie quartier Bouchon, accidentée par un agriculteur.

5- Aire de compostage : le Maire propose avec un élu de sensibiliser les 3 quartiers où sont installés les composteurs de quartier, par une animation un samedi matin.

6- Entretien des cloches : suite à la visite de l'entreprise PACCARD, un devis pour l'entretien s'élève à 10 000 € TTC. Avec notamment le remplacement du joug métal (qui fait 300 kg) de la cloche principale et évacuation. Contact sera pris avec le technicien pour plus d'explications.

Il conviendra également de revoir l'accès (échelle bois avec barreaux manquants à remplacer).

7- Aménagement cour école : Il convient de définir un emplacement pour l'installation du jeu "Pont de singes"

: sol et fixation. Proposition d'un paillasson souple en caoutchouc.  
Il convient également de fixer la petite cabane.

8- Festivités :

- Octobre Rose : dimanche 27 octobre
- Repas des aînés : mardi 17 décembre (avec intervenant local : Eric le Magicien)
- Soirée du personnel et des élus : jeudi 12 décembre
- Arbre de Noël de l'école : vendredi 20 décembre (avec intervenant local : Eric le Magicien)
- Bulletin Communal : le point des associations est demandé pour le 1er décembre.
- Vœux Municipalité : dimanche 19 janvier 2025
- Galette des Rois : samedi 25 janvier 2025

9- Buvette : il est demandé de remplacer les 3 frigos, qui fonctionnent moins bien, par une chambre froide.

Rappel poubelle

Il est remarqué qu'un panneau "Place de la pétanque" a été posé sans autorisation... C'est un peu une appropriation qui ne fait pas l'unanimité.

10- Journée Citoyenne, fixée au 06/04/2025

Une réunion est prévue le 26/11/2024

Une conférence serait souhaitable pour sensibiliser sur l'environnement, changement climatique...

11- Voirie : divers panneaux vont être commandés : "Centre Village", "Toutes directions", "Cimetière", "Cœur de Village", Mairie, APC, SP, Voie sans issue

12- Travaux amélioration thermique école : audit en cours. Le SDE demande 3000 € pour continuer.

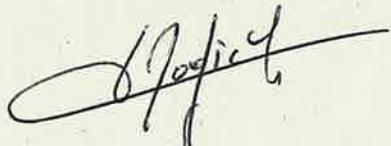
13- Campagne "Savoir rouler à vélo" est relancé à l'école

14- Rapport ZAN reçu le 11/10

15 - Rapport sur la vitesse : pas de retour du Département pour l'instant.

16- Mardi 29/10 à 14 h : visite du local Atelier 1B par les Restos du Cœur.

Le Secrétaire de séance,  
M. ROGIER Jean-Paul,



Fait à BEAULIEU  
Le Maire,  
M. BORIE Jean-François,

